



Annulation d'une traite dont j'ai donné mon aval

Par **krodiet**, le **10/12/2009** à **14:48**

Bonjour,
Voilà j'ai signé une traite en pensant connaître le nom de la société. Après vérification, je me rend compte que je ne les connais pas.
Je n'arrive pas à joindre la société qui a reçu l'argent.
Donc en fait j'ai donné mon aval pour quelque chose que je ne connais pas et qui s'avère être une arnaque.
Comment faire ?

Par **Patricia**, le **10/12/2009** à **22:36**

Bonsoir,
Pour les litiges avec les effets de commerce (lettre de change, billet à ordre), c'est le tribunal de commerce qui est compétent pour les résoudre.
Le plus simple est d'aller à celui qui est le plus proche de votre domicile pour lui expliquer. Avec tout vos documents et preuve à l'appui.
Il vous dira quels sont vos éventuels recours.
Peut-être ne reçoit-il que sur rendez-vous ??? Selon la distance, téléphonez avant de vous déplacer pour vous renseigner.